

Contribution à la consultation Plan Climat du PETR Bruche-Mossig

Alsace Nature demande que le PCAET se mette en conformité avec la Loi Climat et Résilience et avec le SRADEET

Il faut abandonner le scénario dit « volontariste », adopter un scénario exemplaire, et s'inspirer du scénario « Génération frugale » de l'ADEME.

A. Remarques générales :

1) Un premier constat est qu'il y a eu du vrai, bon travail, avec des actions pertinentes et intéressantes. Pour la première fois il semble y avoir une mobilisation sur des enjeux environnementaux pris au sérieux et avec un accompagnement compétent, notamment sur les énergies renouvelables et sur la mobilité qui sont des défis particulièrement difficiles.

L'échelon communal paraît pertinent. Car c'est au niveau des territoires que les choses doivent se faire. Motivation et mobilisation des élus locaux sont précieuses.

Le principe de reconnaître et de promouvoir des actions exemplaires, dans notre secteur ou d'ailleurs, est pertinent et réaliste. Mais la prédominance de cette méthode douce, qui ne dérange personne, reflète aussi le manque de moyens et, nous le verrons, le manque d'ambition. Et c'est grave...

2) Pour commencer, il est très surprenant et critiquable que le PCAET ne s'aligne pas sur les objectifs du SRADEET mais décide de rester en-dessous, avec l'argument du « réalisme ». En effet, le risque de susciter des blocages est réel. Pourtant le SRADEET avait osé des objectifs plus ambitieux – pourquoi alors être moins téméraire au niveau Bruche-Mossig qu'au niveau Grand Est ?

Pour mémoire, le Fascicule du SRADEET Règles Climat Air Energie énonce en page 11 :

Comme exposé dans les objectifs du rapport, le Grand Est ambitionne de :

- Réduire la consommation énergétique finale de 29% d'ici 2030 et 55% d'ici 2050 par rapport à 2012 année de référence ;
- Réduire la consommation d'énergie fossile de 48% d'ici 2030 et 90% d'ici 2050 par rapport à 2012 année de référence;
- Couvrir la consommation par les énergies renouvelables et de récupération de 41% en 2030 et 100% en 2050 ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 54% en 2030 et 77% en 2050 par rapport à 1990 année de référence;
- Réhabiliter 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050 ;
- Respecter les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé d'ici 2030 sur la concentration en particules fines et ultrafines (20 µg/m³ en moyenne annuelle pour les PM10, au lieu de 40 µg/m³ dans la réglementation française) ;
- Réduire à la source les émissions de polluants, en lien avec les objectifs nationaux du Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) en prenant pour cible les objectifs issus de la scénarisation climat-air-énergie à horizon 2030 : Réduction de 84% des SO₂, de 72% des NO_x, de 14% des NH₃, de 56% des PM_{2,5} et de 56% des COVNM.

Pire ! Le SRADDET doit être révisé parce qu'il reste en-dessous des objectifs de la Loi Climat et Résilience. Dorénavant les émissions de GES (gaz à effet de serre) doivent être divisées non plus par 4 mais par 6 à l'horizon 2050 (par rapport à 1990). Le projet de PCAET prévoit une baisse de 12 % entre 2017 et 2030. Alors que la réglementation européenne et la Loi Climat et Résilience prévoient une baisse de 55 % à l'horizon 2030, mais par rapport à 1990.

Les différences entre années de référence (2003 pour le SRCAE, 2012 pour le SRADDET, 1990 pour le facteur 4 des GES au niveau national, 2017 pour certains graphiques du PCAET) rendent l'exercice compliqué. La Stratégie Nationale Bas Carbone évalue les émissions de CO² par unité de PIB, ce qui donne à la France un très beau rôle, grâce au nucléaire. Or la SNBC (mars 2020) fait état d'une période de stabilité des émissions entre 1990 et 2005 et d'une baisse de -1,4 % par an en moyenne entre 2005 et 2017. Cela signifie que la baisse annuelle prévue par le PCAET pour la période 2017 à 2030 serait même moins élevée que la baisse qui a eu lieu au niveau national entre 2005 et 2017 ! Or, Le Haut Conseil pour le Climat (HCC, rapport 2021) écrit : *En raison du retard accumulé par la France, le rythme actuel de réduction annuelle devra pratiquement doubler pour atteindre au moins 3,0 % dès 2021 ... et 3,3 % en moyenne sur la période du troisième budget carbone (2024-2028).* Aussi, selon le HCC, les plans de relance s'inscrivent dans une réduction insuffisante des émissions. D'ailleurs le HCC constate qu'il existe un enjeu général d'alignement des documents de planification territoriale sur les documents qui leur sont supérieurs dans la hiérarchie des normes.

Il est difficile de se représenter la gravité et l'urgence de la crise climatique et le coût des dégâts à venir. Car il faudrait diviser les émissions moyennes d'un Français par 6. Si les sociétés industrialisées continuent à vivre et à gérer « comme d'hab », les températures prévisibles seront mortelles sur de grandes parties de la terre, et pourront dépasser 40° voire 50° (au cours du siècle) en Alsace.

De toute évidence il est difficile de sortir d'une époque où l'environnement était/est plutôt méprisé et l'économie à court terme dominait/domine tout. Le SRADDET peut certes être critiqué pour avoir inscrit certains objectifs difficiles à atteindre et qui nécessitent sans doute quelques ajustements au niveau des matières premières (surtout biomasse) mais au moins il reconnaît l'urgence d'agir. Ainsi les écarts entre trajectoire PCAET et trajectoire SRADDET (page 23 de la Stratégie) ne sont pas acceptables.

Les graphes (page 24 de la Stratégie du Plan Climat) décrivant le scénario retenu dit « volontariste » (un nom qui fait croire qu'il y aurait beaucoup d'ambition ce qui n'est pourtant pas vrai) suscitent les plus grandes inquiétudes tant ils expriment des performances modestes voire minimalistes, tant pour 2030 que pour 2050.

- ✓ **la réduction des consommations** est beaucoup trop faible. En page 28 de la Stratégie elle est chiffrée à - 5%, en 2030, par rapport à 2018.
- ✓ **la réduction de l'empreinte carbone** est très insuffisante. Si l'Europe espérait atteindre la neutralité carbone avec des Plans Climat de ce niveau, ce serait une très mauvaise blague. Le résidentiel et les transports (premiers émetteurs) feraient quelques efforts, mais le résultat reste très insuffisant. L'alimentation a un potentiel de réduction important qui n'est que peu exploité, et l'agriculture semble (une fois de plus) exemptée de tous les efforts ce que confirme le tableau page 29, et ce n'est absolument pas acceptable. D'ailleurs il se trouve (page 20) que l'agriculture comme l'industrie, et contrairement à d'autres domaines, n'ont pas bénéficié d'un atelier « experts ».

- ✓ **Quant à la production d'énergie renouvelable**, on observe trois rubriques distinctes à savoir bois énergie, biomasse et biogaz ; en réalité, toutes les trois concernent de la biomasse d'origine végétale. Donc plus de la moitié des EnR serait issu de la végétation, avec en plus l'implantation de 40 ha de photovoltaïque « au sol » avec le risque d'implantation en zone à végétation semi-naturelle. Cette contribution est largement excessive. Les risques pour la biodiversité sont reconnus, mais il n'y a aucune précision sur comment faire coïncider ces objectifs avec une reconquête de la biodiversité tant forestière qu'agricole.

En page 25 se trouve un tableau comparant les actions sectorielles pour les trois scénarios, sans dire s'il s'agit de l'horizon 2030 ou 2050, probablement 2030. Une fois de plus, l'agriculture est quasiment exemptée d'efforts. Et plus du 2/3 des ménages n'auraient aucune action de sobriété ! Environ 1000 logements par an seraient rénovés, ceci pour des performances de niveau variable (donc pas de miracle) – c'est insuffisant, pour 86 000 habitants, le manque de moyens est dramatique.

En conclusion, Alsace Nature demande l'adoption du scénario exemplaire et la mise en conformité avec la Loi Climat et Résilience et le SRADDET (y compris sa mise en conformité).

Alsace Nature recommande aussi les trajectoires du scénario 1 Génération frugale de l'ADEME, qui est le plus sécurisant comparé à des réparations technologiques à fonctionnement aléatoire.

3) Ce PCAET risque d'être une usine à gaz pour très peu de moyens. La tâche se répartit entre communes, intercommunalités et PETR, mais déclare s'adresser au citoyen comme acteur et destinataire. La question se pose : mais qui doit faire tout ce travail ? L' élu référent climat ? A priori, l' élu sur ce poste est bénévole, avec une disponibilité limitée. Il ne pourra raisonnablement faire qu'une fraction de la tâche en se concentrant sur l'un ou l'autre domaine. Et combien de conseillers-énergie ? Combien de logements à traiter par conseiller ? N'en faudrait-il pas un pour chaque village et plusieurs pour les petites villes ? Combien de spécialistes 'mobilité' ? Est-ce que chaque commune va embaucher un salarié-expert en climat/environnement ? C'est souhaitable, même indispensable, et encore insuffisant, vu l'ampleur du défi.

Ou s'agit-il simplement d'inscrire dans le plan climat ce que font l'ADEME, l'Agence de Bassin pour l'eau, la FDSEA, le FEADER ... chacun de son côté ? Est-ce que, au final, le Plan Climat sera la compilation (appelée « valorisation ») de quelques actions locales que font les uns et les autres à gauche et à droite, avec les moyens du bord ou avec l'ADEME, donc un exercice de copié-collé ?

On dit qu'environ un quart de l'action nécessaire relève des comportements individuels et trois quarts relèvent de l'organisation de la société. Or c'est dans les territoires que cela se joue. Il faudra aussi faire face au fait que les gouvernements, les grands élus, la grande distribution et les banques, les milliardaires par leurs investissements, portent une politique clairement insuffisante, en grande partie climatocide et écocide (ce qui est démontré par toutes les expertises indépendantes). Eux doivent être mobilisés. Le HCC constate clairement que les politiques publiques, dans différents domaines, ne sont pas assez alignées avec les orientations de la SNBC.

Comment voulez-vous dès lors qu'un 'petit' référent-climat villageois sauve le climat en sensibilisant ses citoyens ? On envoie les enfants ramasser les déchets et « nettoyer la nature » pendant que les élus construisent une nouvelle autoroute...

Bref : quels moyens et combien de salariés, pour se répartir les tâches, comment ? Quel budget ? Le Plan Climat doit répondre. Les communes et les Comcom doivent, au niveau de leurs budgets, reconnaître les vraies priorités. Collectivement, on sait ce qu'il faut faire pour éviter des

températures mortelles. Il appartient aussi aux élus des territoires de bousculer les politiques publiques pour que nos territoires restent habitables et vivables.

4) **L'évaluation du Plan Climat faite par l'ADEUS** récapitule le Plan et présente une hiérarchisation. Les capacités de résilience et d'atténuation sont bien formulées (page 118) mais ne trouvent pas de traduction correspondante dans le Plan Climat. Il n'est pas précisé ce que la vigilance, qui est due, amènera à faire ou à ne pas faire. Aussi, cette évaluation n'apporte rien pour ce qui concerne les lacunes du Plan, ne contribue pas à son amélioration et ne met pas le doigt sur les domaines dans lesquels l'action passée et en cours a été/est particulièrement délétère pour le climat et pour l'environnement en général, nécessitant un virage serré au niveau des choix d'aménagement. Est-ce que l'ADEUS, qui a fait le SCOT du secteur, dispose de la distance utile pour donner un avis objectif et incisif ? Surtout lorsqu'on aborde les questions d'aménagement et d'artificialisation où la Comcom de Molsheim-Mutzig a à ce jour porté et promu, avec l'ADEUS comme exécutant, un certain non-respect de la terre et de la biodiversité ? L'ADEUS nomme à juste titre les pressions importantes sur les milieux agricoles et naturels¹. Ainsi, en page 104 la réduction voire suppression de l'artificialisation des terres est classé en « fort » - mais pas en « très fort » : est-ce par conformisme politique ou par évaluation objective ? Toujours est-il que dans les tableaux synthétiques (pages 117 à 135) sur les effets notables, le risque le plus fréquemment pointé porte sur l'atteinte à la biodiversité, à la continuité écologique et la nature ordinaire, et le paysage. Ce serait malheureux qu'une fois de plus les actions « trame verte et bleue » ne soient que compensation de destructions.

L'extension de l'entreprise GRAF en est l'illustration tragique : destruction de zone humide et de biodiversité pour étaler le stockage de citernes au sol, alors que le stockage aurait pu et dû se faire en hauteur. La collecte de l'eau de pluie (destination de ces citernes) sert de greenwashing pour la destruction des sols et zones humides. Décidément, la terre, le climat (stockage de carbone !), la nature et l'eau sont encore bradés et sacrifiés pour le premier chantage venu. Or cela s'est fait pendant que les élus réfléchissaient déjà à leur plan climat... L'affichage d'une bonne conscience environnementale en vertu de la biomasse forêt et de quelques nouvelles pistes cyclables n'est pas recevable dans ce contexte de destruction.

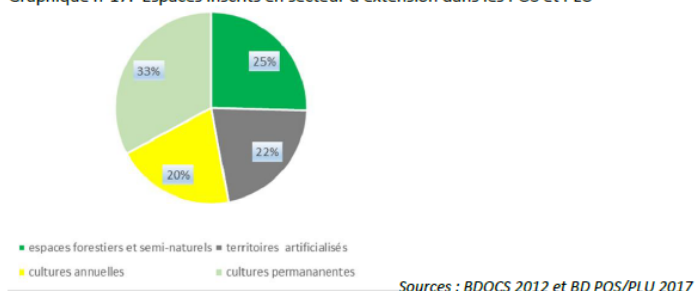
Certaines fiches-actions gagneront à intégrer une réflexion plus poussée sur ce qu'il ne faut pas faire. - A noter que la révision du SRADDET, en cours en 2022, est aussi nécessaire pour respecter le principe de zéro artificialisation – un autre point faible du SCOT, dont il faut prendre conscience et qu'il faut corriger, jusque dans le PCAET.

1

7.3. Evolution au fil de l'eau

Une analyse à partir des zones encore à urbaniser des POS et PLU suggère des pressions encore importantes sur les milieux agricoles (notamment sur les cultures permanentes et sur 410 ha de zones humides classées en zones d'urbanisation future INA, IINA, IAU et IIAU) en 2017.

Graphique n°17. Espaces inscrits en secteur d'extension dans les POS et PLU



L'ADEME écrit (Transitions 2050 Synthèse page 32) : « ... le changement climatique est intrinsèquement lié à la préservation de la biodiversité. Traiter séparément les deux sujets risque de compromettre notre capacité de stopper avec succès le changement climatique... ».

B. Remarques par fiches-actions

1) Agriculture et alimentation

L'insuffisance de la réduction des émissions agricoles est entre autre soulignée par les rapports du HCC : « Des efforts significatifs doivent être produits pour réduire les émissions de CH4 et de N2O, préserver les espaces agricoles et forestiers de l'artificialisation des sols et amplifier largement les mesures de séquestration du carbone dans les sols et la biomasse. » Le PCAET n'est pas encore sur la bonne voie.

- La réduction de l'alimentation carnée (très bien) est à remplacer de préférence par la réduction des protéines animales, parce qu'il faut inclure le lait et les produits laitiers dans l'indispensable réduction, ainsi que les œufs.
- Nous demandons que soit explicitement cité et ciblé le développement de la consommation de légumineuses en tant que protéines végétales pouvant remplacer en partie les protéines animales.
- Selon l'ADEME, un régime alimentaire moins carné (réduction par 66 % dans le scénario 1 de Transitions 2050) permet de réduire les émissions de GES de l'agriculture de 40 %. Il faut donc impérativement un INDICATEUR de réduction du cheptel.
- Le PCAET doit explicitement ce qu'il entend par « qualité » et « durable ».
- L'énoncé d'une agriculture « HQE » - y compris en tant qu'indicateur ! - suscite des interrogations, il s'agit probablement d'une confusion avec la certification HVE (Haute Valeur Environnementale). Or celle-ci est fortement critiquée en raison de son cahier des charges très peu ambitieux qui en l'état ne sera certainement pas accepté par la Commission européenne en tant que prétexte pour des aides PAC, et qui pour cette raison est retravaillé au niveau du Ministère sans que l'on connaisse le niveau d'ambition futur (toutes les craintes sont permises).
- De même le label bas carbone ne résiste pas à une analyse lucide : il sert avant tout à drainer des financements vers la profession agricole permettant de maintenir autant les émissions à l'origine des crédits carbone que la poursuite du productivisme agricole dans un système alimentaire gaspilleur, malsain et polluant, avec quelques améliorations techniques à la marge. Le label bas carbone est de la poudre aux yeux.

Explications : La labellisation en soi n'est pas un objectif approprié en raison de l'extrême diversité des labels en ce qui concerne l'ambition de leurs cahiers des charges. De nombreux signes officiels de qualité n'ont aucune ambition environnementale. Le terme « *produits de qualité et durables* » souffre d'un énorme flou et risque d'ouvrir grand la porte à toutes sortes d'abus ; c'est déjà le cas pour la loi Egalim. Si le PCAET vise 80 % de produits dits « *de qualité et durables* » alors que la Loi Egalim en impose 50 %, cela serait en effet réjouissant... si seulement la Loi Egalim et le PCAET appliquaient des critères crédibles ! En réalité, cette « *qualité* » ou « *durabilité* » admet - en l'état actuel ! cela peut changer - les produits à base de pesticides tout comme les produits de l'élevage industriel et maltraitant.

- Quant à l'introduction du bio en restauration collective, il nous semble préférable de ne pas raisonner en termes de nombre de repas bio complets, il vaut probablement mieux raisonner en part des matières premières, choisissant le bio dès que les produits sont disponibles et abordables.
- Il sera essentiel, en restauration collective, de développer une culture des prix justes correspondant à des pratiques vertueuses.

2) circuits alimentaires de proximité

- Il faut utiliser les circuits courts comme un levier pour des pratiques durables bien définies et en particulier pour sortir des pesticides et généraliser l'élevage en plein air et plus extensif.

Explications : Globalement l'approche présentée semble bien s'appuyer sur la confusion tenace entre agriculture locale et agriculture durable. Or la seule proximité n'est pas une preuve de bienfait environnemental². Cette confusion délivre par contre un chèque en blanc aux agriculteurs locaux représentés par la Chambre d'agriculture et la FDSEA qui par ailleurs ne sont pas connus pour pousser l'ambition environnementale surtout en matière de pesticides. Attention, il ne s'agit surtout pas de nier a) que de nombreux agriculteurs font des efforts très intéressants et b) que le circuit court est un levier très utile et c) que les Chambres d'agriculture disposent de compétences pertinentes. Tout cela est bien le cas (voir ci-dessous sous 2). Mais la tentation est grande de défendre tout et n'importe quoi, la doctrine étant qu'il ne faut critiquer personne. Il serait souhaitable d'aborder les circuits courts comme un levier de transition vers l'agriculture biologique.

Les circuits courts sont en effet une excellente chose, mais pas tant en raison d'un moindre impact carbone (qui reste à démontrer au cas par cas, voir l'avis de l'ADEME) mais parce qu'ils peuvent permettre une meilleure rémunération, et parce qu'une meilleure rémunération permet de meilleures pratiques, des expérimentations et, pour ce qui concerne l'élevage, un niveau supérieur de bien-être animal. Toutes ces prestations nécessitent un prix juste ; la pression sur les prix exercée par la grande distribution empêche les pratiques vertueuses. La relocalisation permet d'échapper aux effets destructeurs des marchés mondiaux.

Mais il est erroné d'assimiler directement la proximité à des pratiques durables. Cela a d'ailleurs bien été démontré par l'analyse des pesticides utilisés dans le secteur de 67120³ ; les résultats ne sont pas rassurants du tout. Quant aux élevages intensifs incompatibles avec le respect des besoins des animaux, le PETR abrite relativement peu d'élevages industriels de monogastriques mais de nombreux élevages bovins, dont des laitiers plus ou moins intensifs. Dans le périmètre du PETR l'abattoir Siebert traite de productions diversifiées (label rouge et bio) mais est aussi l'acteur principal de l'implantation de nombreux élevages industriels de volailles dans le Bas-Rhin, qui ont toujours été contestés par Alsace Nature et qui ne répondent pas aux exigences minimales du Better Chicken Commitment (un cahier des charges consensuel des ONG compétentes, adopté progressivement par de plus en plus de grands acheteurs).

- Il est souhaitable de lancer un PAT (Projet Alimentaire Territorial) qui fasse le lien avec

² ADEME : Alimentation – Les circuits courts de proximité, 2017

³ Pesticides près de chez nous : quelle toxicité ? <https://alsacenature.org/wp-content/uploads/2021/06/AN-Brochure-enquete-pesticides-FINAL-WEB.pdf>

- des pratiques agronomiques durables (couverture des sols et retour du carbone au sol, légumineuses à la place d'engrais minéral...). Sans aucun doute la Chambre d'agriculture saura faire, les compétences existent ; encore faut-il être très clair sur l'ambition.
- la sortie des pesticides, principalement par la conversion vers l'agriculture biologique
- le bien-être animal (développement du plein air, Better Chicken Commitment comme norme minimale pour poulets, pâturage des bovins, bien-être des bovins mâles... etc.)
- il est souhaitable d'associer la grande distribution, de la mettre devant ses lourdes responsabilités et de solliciter des engagements pour sortir de la pression destructrice sur les prix.
- Globalement, le projet vise à valoriser les productions locales, très bien. Mais il ne faut pas se voiler la face. Il serait souhaitable d'engager une réflexion sur certaines productions qui ne peuvent pas être qualifiées de durables et qui mériteraient un engagement collectif et solidaire pour une transition.
- comme INDICATEUR il y a lieu de maintenir la part d'exploitations et de surfaces en agriculture biologique (la biodynamie en fait partie) et le nombre de conversions en agriculture biologique. HVE n'est pas valable, en l'état, en tant qu'indicateur.
- comme INDICATEUR il y a lieu de prendre en compte le nombre d'élevages en plein air et la part du cheptel ruminant bénéficiant de pâturage régulier
- comme INDICATEUR il faut prendre la réduction du nombre d'animaux d'élevage ciblée sur les animaux détenus en claustration et en zéro-pâturage.

3) Reterritorialiser le conditionnement et la transformation des produits agricoles

C'est une excellente action, pour les mêmes raisons que les circuits courts, encore faut-il aller au bout de la démarche et **l'associer à des pratiques vertueuses, si possible en agriculture biologique**. Il est donc important que le Plan Climat travaille à des garanties dans ce sens.

- Il est fait mention d'un **PAT (Plan Alimentaire Territorial)** ; c'est souhaitable, et ce serait bien de le faire figurer en bonne place dans le PCAET.

4) Agir sur le foncier et les cultures

Quand on parle de foncier agricole, il conviendrait de parler de la taille des exploitations. Il est souhaitable d'avoir des exploitations nombreuses et diversifiées, et en tout cas d'augmenter le nombre d'emplois par surface. Il n'y a AUCUN intérêt à préserver le foncier agricole pour faire rouler des tracteurs et moissonneuses toujours plus gros et coûteux, financés par la PAC.

Il est très pertinent d'intégrer l'agroforesterie dans le PCAET.

Toutefois le mélange de choses différentes dans cette fiche est surprenant. Pourquoi parler installation ici ? **Pourquoi mélanger foncier, installation et agroforesterie ?**

Depuis quand **un PLU** peut-il réglementer des cultures et imposer une agriculture durable ? Si c'est possible, il sera effectivement très intéressant de l'expérimenter et de faire savoir à tous comment s'y prendre.

Un des enjeux, mais pas le seul, est la **protection des riverains contre les pesticides**. Il est en effet souhaitable que ce problème soit abordé par une agroécologie globale et en particulier par la conversion des exploitations en agriculture biologique. L'agriculteur doit lui-même assumer les

conséquences de ses pratiques (principe du pollueur-payeur) ; il n'est pas juste que la collectivité, via les PLU, ou les parcelles voisines financent et supportent des bandes de non traitement aux pesticides. Aussi, ces bandes de non traitement peu larges sont inefficaces pour protéger les riverains, comme le montre Générations Futures⁴.

- Les véritables enjeux climatiques ne sont pas explicités : il faudrait préciser en quoi différentes pratiques impactent le climat, soit par des émissions de GES (engrais), soit positivement le stockage de carbone dans les sols et la réduction des émissions, grâce à l'agroécologie, et entre autre développer la culture des légumineuses, en particulier pour la consommation humaine.
- Vu l'intérêt environnemental des prairies, le PETR ou une autre collectivité appropriée devra œuvrer pour obtenir dans la nouvelle PAC des mesures agroenvironnementales en soutien des prairies et de leur gestion plus extensive favorable à la faune et flore sauvages.

Explications : En effet, un des INDICATEURS proposés dans le PCAET est la part/le nombre d'exploitations ayant engagé des **mesures agroenvironnementales**. Or, le « Ried de le Bruche » ne bénéficie d'aucun zonage permettant aux agriculteurs de toucher des aides agroenvironnementales **pour une gestion des prairies de plaine intégrant des critères environnementaux**⁵. Pour mémoire, si le Ried de la Bruche, à l'époque, n'a pas bénéficié d'un classement en Natura 2000 ce n'est absolument pas par manque de données naturalistes, mais pour des raisons de politiques locales peu sensibles à la biodiversité. C'est du passé. Aujourd'hui il y a besoin d'un opérateur pour mettre en œuvre des MAEC. Cela peut être la Région, la CEA, une autre collectivité, pourquoi pas le PETR ? ou une COMCOM. C'est très cohérent avec les objectifs du PCAET.

- Le PCAET doit inclure les émissions de méthane et leur réduction. Le méthane, puissant GES, est surtout d'origine agricole. Il est d'ailleurs aussi un précurseur de l'ozone dont l'impact sur la santé et sur les récoltes est bien connu. Or la réponse vraiment pertinente et la plus efficace est la réduction des cheptels, et en première ligne la réduction du nombre de bovins.
- Comme INDICATEUR le PCAET propose à juste titre un point sur les repas végétariens à l'école, très bien. Mais il faut aller au bout de la logique et des impératifs climatiques ! Il faut un INDICATEUR de réduction du cheptel, donc du nombre d'animaux d'élevage sur le territoire, dont en particulier les vaches. Les circuits courts et l'approvisionnement de proximité ont justement comme rôle de maintenir des revenus agricoles indépendants des marchés mondiaux et de permettre de sortir du cercle vicieux du « toujours plus de volumes pour une rémunération toujours plus basse » ; donc rendre économiquement viables des troupeaux plus petits, soutenus par la PAC.
- Un autre INDICATEUR approprié serait la réduction des engrais minéraux, afin de réduire les émissions de protoxyde d'azote, puissant GES.

Explications : Il est incompréhensible que le PCAET fasse l'impasse sur le **méthane**, puissant GES dont la réduction peut avoir un effet plus rapide que l'action sur le CO². Le méthane provient essentiellement des bovins et des effluents d'élevage.

⁴ <https://www.generations-futures.fr/actualites/pesticides-cest-dans-lair/>

⁵ A noter que l'ICHN est une aide aux zones défavorisées qui vise le maintien de l'activité agricole.

Il est mentionné un **'carbon think tank'**. En regardant de plus près, cela évoque avant tout un objectif de recherche de financements. Les ONG spécialisées⁶ sont **très critiques envers le label bas carbone** qui est davantage un nouvel outil pour chercher de l'argent public ou privé au bénéfice de l'agriculture conventionnelle et productiviste qu'un outil de transition vers un système alimentaire durable. Le label bas carbone sera peu efficace pour le climat tant que le système alimentaire ne change pas avec une diminution considérable des cheptels et de la consommation de protéines animales. En même temps, hélas, ces financements pour le label bas carbone serviront à pérenniser les émissions des financeurs ! C'est donc la double peine pour le climat.

Par contre tout ce qui conduit à favoriser des prairies est tendanciellement favorable pour le climat en raison du stockage de carbone par l'herbe, sans toutefois oublier que ce stockage ne suffira jamais pour compenser les émissions des ruminants. Aussi, les flux de stockage de carbone diminuent au fil des décennies. La diminution du cheptel reste primordiale.

Il est impératif, et prioritaire à court terme, de ne pas retourner les prairies.

- Il est question de financements pour l'agroforesterie. Très bien. En même temps, une première priorité, pour les communes, est de veiller et d'intervenir pour que les haies existantes ne soient pas détruites, et les quelques arbres restants pas tombés.

Explications : Le problème se pose tout particulièrement au niveau de **l'entretien des fossés** qui est le plus souvent très brutal envers la végétation et la faune qui y trouve(rail) refuge. Au niveau (inter)communal il convient d'engager un travail pour faire évoluer les méthodes de gestion et d'entretien des zones et bandes non productives, et œuvrer pour les élargir suffisamment pour laisser s'épanouir une haie avec une bande herbeuse.

La mutualisation de matériel de fauche, moins impactant que les broyeurs, est une piste à travailler. Il est en effet navrant de voir citer des aides à l'investissement allant jusqu'à 100 000 € pour le passage à l'agroforesterie, alors que, par exemple, la Comcom de Molsheim-Mutzig détruit toute pousse de haie par une gestion brutale le long du fossé de la Hardt.

5) Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols, végétaliser

Le prétendu « *contexte de sobriété foncière* » n'est pas donné.

Quant à la végétalisation, la prise de conscience exprimée est très positive.

- Il faudra rester critique et lucide face à la doctrine de la densification urbaine. La végétalisation des constructions, les arbres et îlots de fraîcheur, la biodiversité dans les jardins, les potagers, sont autant d'objectifs bien plus intéressants pour le bien-être humain et pour la nature que les grands champs de maïs ou de blé adaptés aux gros tracteurs. Encore faut-il inviter la biodiversité dans les jardins et les parcs...
- Pour les plantations préconisées une attention particulière doit être apportée à la biodiversité dans son ensemble, englobant toute la chaîne alimentaire naturelle.

Explications : C'est bien de planter des arbres et arbustes. Mais il ne faut pas oublier l'intérêt des herbes folles (dites mauvaises herbes). Au pied des arbres et des haies il doit y avoir une strate herbacée. Dommage de mettre des plaquettes de bois visant à empêcher qu'il y pousse quelque chose (sans même parler des cailloux ! quel désastre). Aussi faut-il limiter la tonte répétée aux seuls

⁶ RAC (Réseau Action Climat) : [Label bas-carbone : un pansement vert sur une jambe de bois](#)

endroits où l'usage qui en est fait le justifie. La strate herbacée sert aussi à stocker du carbone et à réguler le cycle de l'eau.

- Quant aux concours de fleurissement, il serait intéressant de créer une rubrique « fleurs sauvages ».

Explications : Il est navrant de constater que les collectivités et les particuliers mettent un argent considérable dans le fleurissement horticole avec des espèces peu intéressantes pour la biodiversité, mais détruisent souvent de manière excessive, avec un coût non négligeable, la végétation spontanée avec la petite faune associée dont la régression tant en nombre d'espèces qu'en individus est dramatique, tout comme celle des oiseaux, suite au système agricole et aux broyages intempestifs hors zone agricole.

6) L'éclairage public

- Nous tenons à l'objectif d'extinction nocturne pour retrouver la trame noire.
- La trame noire devrait figurer dans les INDICATEURS.
- La réduction des éclairages publics et privés à usage commercial doit être inscrite en tant qu'objectif fort à horizon court terme (2025).

Explications : Comme pour l'eau, la motivation des communes ne doit pas se limiter aux économies comptables. Il y a un enjeu de biodiversité. Aussi est-il impératif de protéger les riverains contre l'envahissement lumineux qui est une atteinte à la santé. Les expériences des communes qui pratiquent l'extinction sont encourageantes.

Il reste un travail important pour réduire et supprimer l'éclairage dans les zones d'activité et dans les vitrines des commerces.

7) Parcours rénovation pour les particuliers

- Il faut plus de moyens.

Sous « Ambition », comment faut-il comprendre que seulement 500 contacts, 300 conseils et 100 mises en chantier par an aboutiraient à 1000 maisons et 400 logements collectifs rénovés, par an ?

Ne faudrait-il pas un conseiller énergie par village, pour avancer significativement ?

Et qu'en est-il des contraintes et des conseils pour les logements neufs ?

8) Le parc public

Combien de conseillers énergie ? Un seul ???

9) et 10) Biodéchets et économie circulaire

Le programme est intéressant.

- mettre les distributeurs et autres vendeurs en tant que parties prenantes devant leurs responsabilités quant à la suppression des emballages non indispensables, au recyclage et à la réparation des produits.
- lutter, avec tous les parties prenantes notamment les grandes chaînes de magasins, contre les émissions délocalisées par l'importation de matières premières et de marchandises manufacturées

11) gestion écologique de l'eau

Cette action est très positive.

- Quant au fleurissement, nous préconisons de développer des modes de gestion favorables aux fleurs sauvages, avec une sensibilisation du public dans ce sens. Arrêter leur destruction par broyage.

Favoriser l'infiltration de l'eau de pluie.

12) trame verte et bleue

Cette action est très positive.

Elle est censée être portée par le PETR, dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT. D'ailleurs le traitement de la trame verte et bleue dans le SCOT était resté insuffisant.

A ce jour, malheureusement, la restauration des milieux dégradés se pratique en tant que mesure compensatoire de destructions de milieux voulues et actées par les mêmes élus responsables du SCOT et du PETR. Si l'action 12 annonce un changement d'orientation, elle est hautement bienvenue.

L'action 12 promet une analyse fonctionnelle et des fiches d'actions opérationnelles. Loin de nous opposer à une étude TVB qui pourra servir de formation et de sensibilisation à la question. Mais attention aux moyens disponibles, et à ne pas retarder inutilement des actions qui peuvent être faites sans attendre. Aussi faut-il valoriser les connaissances qui existent déjà au niveau des ONG et de la DREAL.

- Un premier pas sera de faire un guide de recommandations pratiques, en l'occurrence revisiter et limiter le broyage de la TVB par les instances intercommunales et communales, au niveau des fossés, talus, bords de pistes cyclables et autres délaissés et zones sans contraintes productives, passer à la fauche (au lieu de broyer), rédiger des cahiers des charges pour les prestataires, mutualiser du matériel.
- Le développement de la TVB et de ses ramifications locales devra aussi intégrer les terrains des grandes entreprises du secteur pour y développer une végétalisation et une gestion de cette végétation diversifiée et respectueuse de la faune, et en particulier mettre fin à la tonte régulière, inutile et destructrice de la faune sur de grandes surfaces (p.ex. Lohr, Merck, Safran, Trèfle, Activeum...) et introduire une fauche diversifiée (p.ex. Ledvance, Ochsenweid...).
- Dans un secteur qui mise fortement sur les énergies dites renouvelables du bois énergie le maintien d'îlots de sénescence en forêt est un enjeu et point de vigilance extrêmement important qu'il convient de préciser avec des engagements concrets.

13-17) Energies renouvelables

L'ordre de grandeur des objectifs témoigne d'un véritable début de mobilisation des élus sur les ENR. Il faut saluer ces objectifs comme une 1ère étape indispensable. Il est cependant regrettable qu'une évaluation financière, même prévisionnelle, n'apparaisse pas à ce stade du projet, ce qui laisse la question ouverte de la réalité des engagements financiers futurs qui seront consentis.

Fiche 13 : pas de remarques particulières si ce n'est qu'une telle SEM pourrait très bien être envisagée non seulement à l'échelle de chaque EPCI lié à un seul PCAET (ici Bruche-Mossig) mais à une échelle plus large (celle d'un SCOT ?) afin d'éviter une multiplication intempestive de petites structures (SEM), facteur de fragilité financière et de surcoûts administratifs. Les SPV par grands projets (éoliens, photovoltaïques, etc...) pourraient très bien être déclinées à partir d'une SEM aux assises territoriales élargies.

Fiche 14 pour le photovoltaïque, la production sur les toitures publiques (5 Gwh) nécessiterait environ 25 000 m2 de PV soit 100 toitures permettant 250 m2 de panneaux et la production des PV au sol (44 Gwh) devrait nécessiter pour sa part 40ha selon les auteurs. Cependant, la fiche n'aborde pas les critères de priorisation relatifs aux aspects agricoles et plus largement environnementaux.

→ Les espaces déjà artificialisés et en particulier les Parkings publics (gare SNCF) et privés (Cora, Safran, Merck...) doivent être équipés en priorité, et cette priorité doit être beaucoup plus clairement énoncée. Aussi les quais des gares seraient d'excellents candidats à la pose de panneaux photovoltaïques. Et pourraient de ce fait contribuer au financement des transports collectifs...

D'ailleurs, la SNCF lance un appel à manifestation d'intérêt⁷ pour solariser les parkings de ses gares. Est-ce que Molsheim est ciblé ?

Plus généralement, il faudrait pousser la mise en place d'une vraie filière photovoltaïque en France, de façon à gagner en indépendance et à pouvoir baisser significativement le coût de production des équipements et des coûts d'installation. Des millions d'euro d'argent public sont régulièrement distribué aux entreprises déficitaires pour soutenir la croissance et l'emploi ; il est temps d'inclure une orientation environnementale dans le soutien aux entreprises.

Dans le cadre du plan climat, il serait également légitime que les collectivités locales abondent les subventions de l'Etat pour les installations photovoltaïques des résidentiels particuliers.

Quant à l'installation de panneaux photovoltaïques en milieu naturel ou agricole, cela ne doit en aucun cas se faire pour des raisons de facilité foncière. Quant aux **milieux naturels**, leur protection sous l'angle de la biodiversité doit rester prioritaire ; il est inadmissible qu'une nouvelle pression d'exploitation se rajoute aux pressions agricoles et urbanistiques. Détruire des arbres, haies, broussailles, bosquets... pour implanter des panneaux PV est totalement inacceptable, et cela mérite d'être écrit dans le PCAET. Surtout en plaine ce sont les derniers refuges de la faune sauvage.

En **milieu agricole** l'implantation de panneaux photovoltaïque est envisageable uniquement à condition qu'ils apportent un « plus » à l'activité en place ; il s'agit donc de regarder très attentivement les résultats des expériences en cours (vignoble, petits fruits...) et de se poser la

⁷ https://www.garesetconnexions.sncf/sites/default/files/2022-02/2022_02_22_CP_SNCF_GARES_ET_CONNEXIONS_INDUSTRIALISATION_PLAN_PHOTVOLTAIQUE.pdf

question si elles sont transposables dans le climat du Grand Est. Un créneau qui mérite une attention particulière et qui pourrait se révéler intéressant sous divers angles est d'associer une production photovoltaïque à de l'élevage en plein air de porcs et de volailles. L'élevage en plein air répond à la demande sociétale et présente un potentiel d'excellence en matière de bien-être animal s'il est bien conduit mais en même temps, s'il est globalement ambitieux et bien conduit, un surcoût certain et non négligeable. Les panneaux photovoltaïques pourraient donc rendre ce type d'élevage plus abordable et économiquement viable tout en créant des revenus agricoles avec de petits cheptels. Or, pour des raisons environnementales et notamment climatiques, la réduction des cheptels et des protéines animales consommées est un impératif incontournable. Autant les porcs que les volailles sont des espèces adaptées à des milieux forestiers. Un couvert leur convient très bien. Un couvert végétal (arbres et haies) est certainement préférable, dans l'absolu, mais une combinaison de couvert végétal et photovoltaïque pourrait être défendable.

Fiche 15 : attention à ne pas surestimer les ressources en bois-énergie.

Fiche 16 : le biogaz est considéré par la Région G-Est comme devant être la 1ère filière ENR en 2050 ; 3 « gisements » sont identifiés : industrie, sictom + déchets des collectivités, et gisement agricole. Or ce dernier concentre toutes les attentions publiques. Concrètement pour illustrer : l'objectif nécessiterait, par exemple, la création d'ici 2028 de 3 unités supplémentaires de méthanisation de la capacité de celle de Marlenheim (44 Gwh) qui a été mise en service l'an dernier.

→ Il faut recalculer les gisements disponibles en réduisant la part des effluents d'élevage.

Explications : Les objectifs régionaux méritent une analyse très critique, tant ils sont peu réalistes et dictés par une doctrine politique dont le premier souci semble être de produire des chiffres théoriques tout en refillant de l'argent réel à la profession agricole qui souffre réellement de prix non rémunérateurs pour sa production alimentaire. Le schéma régional biomasse prévoit, pour 2050, de rafler jusqu'au dernier brin de paille et la dernière goutte de lisier pour remplir les cases des prévisions comme la doctrine le demande, tout en limitant la baisse du cheptel à seulement 5 % à l'horizon 2050 alors qu'il faudrait baisser au moins de moitié. Ce schéma est non équilibré. D'autant plus que d'ici là le dérèglement climatique impactera sensiblement les récoltes et que la priorité alimentaire devra être revue le cas échéant. En conséquence, toute méthanisation qui s'appuie pour une part significative sur des effluents d'élevage s'appuie par essence sur une matière première appelée à diminuer considérablement et de ce fait non durable. Imposer une part minimale d'effluents d'élevage, qu'elle soit de 60 % ou plus ou moins, est donc par essence non durable ; il ne s'agit pas du recyclage vertueux d'un déchet incontournable, mais de la consolidation d'un système alimentaire basé sur le gaspillage.

Il est donc nécessaire de reconsidérer, que ce soit à l'échelle de la France⁸, du Grand Est ou du territoire, quelle part des terres agricoles peut être attribuée à l'alimentation humaine, quelle part à l'alimentation animale et quelle part à l'énergie et aux matériaux. Si l'une de ces parts augmente, une autre doit baisser.

Il est bien connu qu'il existe une tension croissante sur le marché des intrants de méthanisation ; les agriculteurs alertent régulièrement à ce sujet. Et l'intensification de la production de biomasse aura des impacts néfastes sur l'environnement (pollution par les intrants et effondrement de la biodiversité).

⁸ C'est ce que font les scénarios Afterres 2050 pour la France et TYFA pour l'Europe.

17 et 18) Forêt et bois

- Les îlots de sénescence devraient constituer un INDICATEUR.
- La baisse de l'émission de particules fines doit être accompagnée et fournir un INDICATEUR.

19-22) Mobilité

Les transports routiers sont le premier émetteur.

- Il faut prévoir des moyens pour ce domaine particulièrement difficile.
- Faciliter et sécuriser l'usage du vélo (zone 30, zone de partage de la route, double sens cyclable, financer davantage de pistes cyclables proposées par les communes...)
- La diminution du trafic routier (véhicules légers et camions) devrait constituer un INDICATEUR.
- La diminution du trafic aérien devrait constituer un INDICATEUR.

23) Eco-tourisme

- Il faudra avoir un regard critique sur certains projets touristiques impliquant une destruction de milieux naturels ou un dérangement de la faune.

La réservation de zones à ne pas fréquenter est une démarche exemplaire.

25-28) sensibilisation du public

29-31) Gouvernance

La gouvernance prévue risque de gonfler le PCAET au niveau administratif, sans toutefois lui donner les moyens pour des actions autonomes et efficientes.